



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 avril 2026

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projet cœur de ville 2024-2025 - Attribution d'une aide à la SARL BE FIT

L'An Deux Mille Vingt Six, le 13 avril à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Jean-Michel SAVELLI, Carulina COLOMBANI

Pouvoirs :

Pierre ORSINI à Gilles SIMEONI

Absents :

Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

OBJET : Appel à projet cœur de ville 2024-2025 - Attribution d'une aide à la SARL BE FIT

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 30 septembre 2024 qui approuve la mise en œuvre et le règlement de l'appel à projet ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2026 qui délègue au Bureau notamment :

- L'attribution des subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier de candidature de demande d'aides reçu dans nos services le 16/07/2025 ;

Vu le comité technique en date du 31 Mars 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du 1^{er} Vice-président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le versement d'une aide d'un montant de 10 000 € au profit de la SARL BE FIT (SRET :988 932 182 00013) pour la réalisation du programme de travaux mentionné dans le dossier de demande d'aide ;

PRECISE

Que le versement de l'aide se fera sur présentation des factures acquittées et après l'établissement par les services de la CAB d'un certificat de service fait ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO